

Département des Bouches du Rhône

Arrondissement d'Aix en Provence

N° 2024\_4\_3

**Objet : Aide à la préservation et à la valorisation foncière zone naturelle ou agricole - Demande de subvention auprès du Conseil départemental – Acquisition par voie de préemption de la parcelle cadastrée section A n°58 sise lieu-dit le Coussou 13580 LA FARE LES OLIVIERS**

**VOTE  
UNANIMITE**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

Extrait du Registre des Délibérations du

Conseil Municipal de la Commune de

**LA FARE LES OLIVIERS**

**Séance du 20 juin 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt du mois de juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de La Fare-les-Oliviers, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément à l'article 48 de la Loi du 5 Avril 1884.

Étaient présents : M. MARCILIAC Jérôme, M. YERPEZ Joël, Mme GARCIA Chantal, M. LOMBARDO Yves, Mme SEILER Myriam, M. AGARD Christophe, Mme MESTRE Marie-Aude, Mme WECKERLIN Carine, Mme ROSMARINO Laurence, M. SPINELLY Éric, Mme DELOUS Céline, M. DI-SAPIO Lionel, Mme BAUMANN Claude, M. LEGUEVACQUES Benjamin, M. PALMERINI Denis, Mme GIORSETTI Marie-Laure, Mme MERZOUGUI Noura, M. BARBAROUX Charly, Mme VALLET Christine, Mme THORN Marguerite, Mme DORELON-TRANCHARD Céline, M. CRUZ Gérard, Mme DAHMAN Hinda et M. SARDA Stéphane

Étaient Absents donnant pouvoir :

M. MARTIN Patrice à Mme MESTRE Marie-Aude

Mme BARATA Silvia à M. YERPEZ Joël

M. MORGANTE Michel à Mme SEILER Myriam

M. LAFORCE Christian à M. LOMBARDO Yves

Mme CLAUZEL Nathalie à Mme GARCIA Chantal

Étaient Absents excusés :

Étaient Absent :

Secrétaire de la séance : Mme Chantal GARCIA

**Aide à la préservation et à la valorisation foncière zone naturelle  
Demande de subvention auprès du Conseil départemental – Acquisition par  
voie de préemption de la parcelle cadastrée section A n°58 sise lieu-dit le  
Coussou 13580 LA FARE LES OLIVIERS**

Par décision n°2024\_57 en date du 11 juin 2024, la commune a exercé son droit de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles du Département sur la parcelle cadastrée section A n° 58 située au lieu-dit le Coussou.

Ce terrain d'une superficie totale de 6 545 m<sup>2</sup> est acquis pour un montant de 3272 € correspondant au prix proposé par le vendeur, auquel s'ajoute les frais d'agence pour 625 €HT et les frais de notaire estimé à 1 800 € soit un montant total de 5 697 €.

L'acquisition de cette parcelle, entourée de parcelles communales en Espace Boisé Classé (EBC) et inscrite en site NATURA 2000 par la Directive Oiseaux et en ZNIEFF de type II, permettra de poursuivre une politique de préservation d'un espace naturel et d'entretien des massifs forestiers pour lutter contre le risque incendie.

Les acquisitions foncières situées dans le périmètre de préemption du Département au titre des espaces naturels sensibles peuvent être subventionnées par le Conseil départemental, au titre de l'aide à la préservation et à la valorisation foncière zone naturelle ou agricole, jusqu'à 60% selon l'intérêt de l'opération présentée.

Le plan de financement de cette opération se définit comme suit :

Financeurs	Montant de la subvention sollicitée
Conseil départemental	3 418,20 €
Autofinancement	2 278,80 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 697,00 €</b>

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la sollicitation de l'aide financière du Département.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

L'exposé de son rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

**PREND ACTE** de la décision du maire n°2024-57 en date du 11 juin 2024 relative à l'acquisition par voie de préemption de la parcelle cadastrée section A n°58 sise lieu-dit le Coussou 13580 LA FARE LES OLIVIERS ;

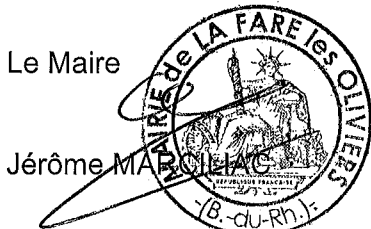
**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil départemental, dans le cadre de l'aide à la préservation et à la valorisation foncière zone naturelle ou agricole, une subvention à hauteur de 60 %, selon le plan de financement ci-dessus.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions ainsi que tous les documents qui s'y rattachent.

**DIT** que les crédits nécessaires au paiement de cette acquisition sont prévus au budget.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits. Pour copie certifiée conforme.

Le Maire



Jérôme MARTEL

La secrétaire de séance

Chantal GARCIA